

POLE AMENAGEMENT ET TRANSPORTS

Direction de l'Environnement

Rédacteurs : Bénédicte KOPP et Xavier DEVAUX

Compte rendu de réunion

Objet de la réunion : Comité de Pilotage du site Natura 2000
« Gorges de la Tardes et Vallée du Cher »

Date : 23/11/2018

Participants :

Représentants des collectivités territoriales :

- Mme Marie-Thérèse VIALLE, Conseillère Départementale du canton d'Evau-les-Bains et Présidente du comité de pilotage,
- M. Daniel BEUZE, Vice-Président de la Communauté de Communes Creuse Confluence
- M. Jean-Marc MERY, Adjoint au Maire de Budelière,
- M. Bernard TOURAND, Maire de Chambonchard.

Représentants des propriétaires et des usagers :

Néant

Représentants d'associations de protection de la nature :

- M. Antoine GALINDO et Mme Mylène TAILLAT, représentant la Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de la Creuse,
- M. Jean-Pierre LECRIVAIN, M. Florentin BRARD et M. David NOGUES, représentant l'Association l'ESCURO - CPIE des Pays Creusois,
- M. Gérard RENOUX, représentant l'Association de Sauvegarde de la Vallée de Chambonchard,
- M. Daniel PINON, représentant l'Association « Haut Cher et Combraille »,
- Mme Andrée ROUFFET-PINON, représentante de l'Association France Nature Environnement Allier.

Organismes scientifiques :

- M. Mickaël MADY, représentant le Conservatoire Botanique National du Massif Central.

Représentants des administrations et établissements publics de l'Etat :

- M. Etienne TISSIER, Responsable BERMT à la Direction Départementale des Territoires représentant Madame la Préfète de la Creuse,
- Mme Julie MARCINKOWSKI, Chargée de mission Natura 2000, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL Nouvelle-Aquitaine),
- Mme Evelyne COTICHE, Responsable Pôle Natura 2000 (DDT), représentant le Directeur Départemental des Territoires,
- M. Jean-Luc FARGES, Technicien pour la Creuse, Centre Régional de la Propriété Forestière du Limousin,
- M. Jean-Baptiste SCHNEIDER, Responsable Service Forêt, Office National des Forêts du Limousin (ONF),
- M. Jérôme YVERNAULT, Technicien environnement, Agence Française de Biodiversité,

- M. Alain DETEIX, Chef de service, accompagné de M. Grégory ROLLION, Agent technique environnement, Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS).

Autres membres :

- M. Laurent RIVIERE, Animateur du Site Natura 2000,
- M. Xavier DEVAUX, Responsable de l'assistance technique de l'alimentation en eau potable à la Direction de l'Environnement du Conseil Départemental de la Creuse,
- Mme Bénédicte KOPP, Assistante administrative et financière à la Direction de l'Environnement du Conseil Départemental de la Creuse.

Autres personnes invitées (non membre du COPIL) :

- M. Jérôme GALLERAND accompagné de M. Arnaud MARTIN, représentant l'Union des Pêcheurs du Bourbonnais et la Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de l'Allier,
- Mme Solène LEVEQUE, représentant le PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher.

✓ **Pouvoirs :**

- Marie-Thérèse VIALLE représentant Monsieur le Maire de la Commune d'Evau-les-Bains,
- M. Bernard TOURAND représentant Monsieur le Président du Groupement Syndical Forestier d'Evau-les-Bains.

✓ **Excusés et non représentés :**

- M. Alain DARBON, Représentant élu du Conseil Régional de la Région Nouvelle-Aquitaine,
- M. Michel PINEL, représentant le CMCA CERF,
- M. Julien JEMIN, représentant le Groupe Mammalogique et Herpétologique du Limousin (GMHL),
- Mme Valérie BOIREL, représentant le Comité Scientifique Régional du Patrimoine Naturel Nouvelle-Aquitaine (CSRPN NA),
- M. le Sous-Préfet de la Creuse,
- M. Patrick GOUIFFES représentant l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

✓ **Absents :**

- Un représentant du SIVOM Chambon-Evaux,
- Un représentant de la Chambre d'Agriculture de la Creuse,
- Un représentant du Syndicat Départemental de la Propriété Privée Rurale de la Creuse,
- Un représentant de la Direction Régionale Limousin d'ENEDIS (ERDF)
- Un représentant de l'UNICEM (Union Nationale des Industries de Carrières et Matériaux de construction) du Limousin,
- Un représentant de l'Agence Départementale de Réservation Touristique (ADRT) de la Creuse,
- Un représentant du Syndicat des Forestiers Privés en Limousin – FRANSYLVA section Creuse,
- Un représentant de l'Association « Entre Deux Eaux »,
- Un représentant de l'Etablissement Public Loire,
- Un représentant de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Creuse,
- Un représentant du Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) du Limousin,
- Un représentant de l'Association de Sauvegarde des Gorges de la Tardes,
- Monsieur le Directeur Régional de la DREAL Auvergne – Rhône Alpes.

La réunion débute à 9h40 par un tour de table.

Monsieur Tourand, Maire, présente la Commune de Chambonchard où la réunion a lieu cette année. Il s'agit d'une des plus petites communes de la Creuse, dont l'histoire récente a été marquée par un projet de barrage abandonné définitivement en 2003. Un projet de revitalisation du bourg a alors été engagé, avec notamment la réinstallation de la Mairie. Un parc éolien a été mis en service dans la commune en 2012 et un projet d'extension est actuellement à l'étude.

Le quorum étant atteint, Madame Vialle invite Laurent Rivière à présenter le bilan du suivi des habitats et des espèces pour l'année écoulée.

Suivi des habitats :

En 2018, le Conservatoire botanique national du Massif central (CBNMC) a fourni une carte actualisée des habitats pour l'ensemble du site. Ce travail a permis :

- d'actualiser le périmètre des habitats déjà répertoriés,
- d'introduire les habitats identifiés récemment,
- de rectifier la cartographie des habitats d'intérêt communautaire situés à la périphérie du site Natura 2000, en raison du décalage entre les habitats cartographiés et la limite officielle du site.

Saulaie arborescente (91EO2)

Un chantier de restauration de la saulaie arborescente à saule cassant (*Salix alba*) a été conduit fin 2017 mais les résultats sont décevants. A l'étiage suivant, le constat a été fait de la disparition de la quasi-totalité des boutures précédemment installées. Il faudra sans doute recommencer cette opération en implantant des boutures plus grandes et plus haut sur la berge.

Forêts alluviales (91EO)

Les forêts alluviales (essentiellement le long du Cher), qui ont été étudiées au cours des dernières années, ne nécessitent pas d'intervention particulière.

Hêtraie acidiphile à houx (9120-2)

Les hêtraies avaient subi d'importants dégâts (chablis) en 2017. L'essentiel des parcelles endommagées se situe cependant en dehors des habitats d'intérêt communautaire. Le choix a donc été fait de réduire les interventions à minima et de laisser les boisements évoluer dans le cadre de leur dynamique naturelle.

Mégaphorbiaie riveraine (6430)

Cet ensemble de grandes herbes reste peu étendu et a été partiellement dégradé par le piétinement et le passage de véhicules. La mise en défend des zones les plus fréquentées a permis de constater au cours de l'année écoulée les premiers résultats positifs. Il s'agit d'un habitat pionnier dont le périmètre d'implantation sur le site évolue régulièrement.

Gazon amphibie (3130-3)

Le gazon amphibie reste soumis aux aléas des fortes variations de niveaux d'eau dans la retenue de Rochebut. La prise en compte de cet habitat d'intérêt communautaire par les gestionnaires du barrage reste difficile. Etienne Tissier (DDT23) suggère de s'appuyer sur les conventions relatives aux autorisations de lâchers à l'aval pour améliorer la situation.

Cependant, cet habitat est actuellement en forte expansion.

Communautés à characées (4130-1)

Elles sont situées dans les mares fréquentées par les sonneurs à ventre jaune (phase de reproduction), et ont fait l'objet d'un suivi régulier. Il s'agit d'un habitat pionnier associé à des milieux qui doivent faire l'objet d'interventions régulières.

Landes sèches européennes (4030)

Les landes, cartographiées essentiellement en 2004, ont donné lieu à la signature d'un contrat avec le GSF d'Evau-les-Bains en 2018. Les travaux débuteront prochainement.

Les inventaires réalisés en 2018 par le CBNMC ont conduit à déclasser certaines parcelles et à répertorier un nouvel habitat.

Rivières à renoncules flottantes (3260)

Les rivières ont souffert en 2018 de l'étiage très marqué de la fin de l'été et de l'automne. Côté Allier, cet habitat souffre de la circulation de véhicules sur la berge du Cher.

Madame Rouffet signale également les prélèvements illicites faits dans le Cher pour l'abreuvement du bétail.

Habitats rocheux

La parole est donnée à Mickaël Mady du conservatoire botanique national du Massif-Central. Les habitats rocheux, identifiés fin 2017, ont fait l'objet d'un important travail d'inventaire et de cartographie par le CBNMC pour le compte de l'Etat (DREAL Nouvelle-Aquitaine). Il s'agit, pour l'un d'entre eux, d'un habitat très peu anthropisé, très rare en France, voire en Europe. Sept espèces protégées en Limousin y ont été répertoriées. Pour certaines stations, qui évoluent actuellement vers la fruticée, il faudra prévoir des travaux de réouverture.

Une première opération (3 chantiers bénévoles) a eu lieu fin 2018 sur le site de Sainte-Radegonde.

Cet habitat d'intérêt communautaire est également présent sur la rive droite du Cher et certains participants regrettent qu'ils ne fassent pas l'objet de mesures de protection ou de restauration.

Suivi des espèces :

En lien avec le suivi des espèces, Laurent Rivière souligne la mauvaise qualité apparente de l'eau du Cher. La mise en œuvre du projet de contrat territorial milieux aquatiques pour le Cher amont devrait permettre d'améliorer cette situation mais ses effets ne seront perceptibles qu'à long terme.

La population de sonneurs à ventre jaune, qui a fait l'objet de suivis réguliers, paraît désormais bien établie.

Il en va de même pour la loutre.

La diversité des chiroptères est apparemment en baisse. Il conviendrait sans doute d'élargir les périmètres d'inventaires à une zone géographique beaucoup plus grande pour que ce suivi soit pertinent.

Un chantier a été mené pour rouvrir l'accès à l'un des principaux sites d'hibernation (ancien contrat Natura 2000 signé par le Département de la Creuse).

Projet de compensation porté par le Département de la Creuse : Cette opération est menée en compensation des travaux réalisés sur la RD941 (carrefour de la Séglière) et concernera la réouverture de parcelles où le sonneur à ventre jaune et le cuivré des marais, en amont du Gué de Sellat, sont régulièrement présents. A l'issue de ces travaux de réouverture, le site sera clôturé et fera l'objet d'un pâturage bovin pour l'entretien.

Charte Natura 2000 :

Signature de la charte Natura 2000 pour ce site : actuellement, 30% de la superficie du site appartiennent à des propriétaires qui ont signé cette charte (13 propriétaires). Le nombre d'usagers du site signataires est également en progression.

Manifestations sportives :

Le 07/04/18, l'organisation du Raid Aventure Commentryen s'est globalement bien passée. L'utilisation de véhicules motorisés est cependant critiquée par certains membres du comité de pilotage.

L'organisation d'une manifestation le 08/07/18 par le Motoclub de Villebret a donné lieu à concertation. La présence d'habitats d'intérêt communautaire a été prise en compte pour la définition du parcours. Lors du présent comité de pilotage, certains participants critiquent cependant l'organisation de cette manifestation.

Communication :

Laurent Rivière propose l'ouverture d'une page FaceBook pour le site. Il est convenu que la page du Département de la Creuse, maître d'ouvrage du DOCOB, puisse héberger les informations relatives au site des gorges de la Tardes et de la vallée du Cher.

Questions diverses :

Certains des participants souhaitent rappeler que l'organisation de manifestations sportives sur le site contribue au développement touristique du territoire.

La DDT23 rappelle que toute manifestation sportive fait l'objet d'une étude d'incidence Natura 2000.

Le CBNMC propose aux membres du CoPil que le site soit intégré dans un projet Sentinelle du climat porté par le Conservatoire Botanique National Sud Atlantique. Les habitats rocheux du site de Sainte-Radegonde seraient adaptés et la participation à ce projet permettrait la réalisation d'inventaires sans faire appel à des crédits Natura 2000. Cette proposition est acceptée par les membres du CoPil.

La Présidente du CoPil remercie les participants.

La séance est levée à 12h20.

La Présidente du COPIL,


Marie-Thérèse VIALLE